



Règlement du Jeu Concours
70^{ème} anniversaire de Moselis
Gagnez un moment bien-être

Article 1 – Objet du règlement

Moselis, bailleur social du département de la Moselle sis 3 rue de Courcelles 57071 Metz La Grange aux Bois, organise, du 27 mars 2019 au 30 avril 2019, un jeu gratuit à l'attention de ses locataires, dans le cadre de son 70^{ème} anniversaire.

Article 2 - Conditions de participation au jeu

Les participants doivent être majeurs et titulaires principaux d'un bail Moselis, à l'exclusion des membres du personnel de Moselis.

Pour participer au jeu concours, il suffit de répondre, entre le 27 mars 2019 et le 30 avril 2019, à la question posée dans le n° 66 du magazine locataires *Mieux vivre*.

La réponse est à envoyer par mail à communication@moselis.fr ou par courrier (cachet de la poste faisant foi) à Moselis - Service Communication - 3 rue de Courcelles - BP 25040 - 57071 Metz Cedex 3, en précisant vos nom, prénom, adresse postale, adresse mail et numéro de téléphone.

Article 3 - Dotation

Un prix unique sera remis : 2 forfaits 2 heures Agora Thermale à la Villa Pompéi, à Amnéville, d'une valeur de 50 euros.

Article 4 - Gagnant

La personne gagnante sera désignée par tirage au sort parmi les bonnes réponses.

Elle sera prévenue par mail des modalités pour obtenir le gain.

Le nom du gagnant/de la gagnante sera communiqué sur le site www.moselis.fr et dans le magazine locataires *Mieux vivre*.

Si le lot n'est pas réclamé dans un délai de 60 jours à la date d'information, il demeurera la propriété de Moselis.

Article 5 - Droit à l'image

La personne gagnante autorise Moselis à faire figurer dans ses publications et dans la presse ses nom, prénom et adresse, et les éventuelles photographies réalisées lors de la remise de prix, sans que cela lui confère un droit, une rémunération ou un avantage particulier.

Article 6 - Respect des libertés

Moselis traite vos données dans le cadre de ce jeu concours. Les destinataires de l'information sont les collaborateurs de Moselis. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et de retrait portant sur les données vous concernant :

- par courrier postal à DPO Moselis/Actecil – 3 rue de Courcelles – BP 25040 - 57071 Metz Cedex 3
- ou par courrier électronique à dpo.actecil@moselis.fr,

en joignant un justificatif d'identité en cours de validité.

Article 7 - Publication du règlement du concours et modifications éventuelles

Le règlement du jeu est consultable sur www.moselis.fr.

Moselis se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s) sera publié sur www.moselis.fr.